

Objectif 15 Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine

Objectif 15 Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures de connaissance :

"-Compléter les études permettant d'améliorer la connaissance sur l'anthropisation et l'archéologie pastorale ;

-Connaître les différents aspects des patrimoines liés aux activités (ago-pastorales, minières, forestières, liées à l'eau ." page 63

Référence ID de l'article : #1142

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-31 16:19